



le 10 février 2021

NAO 2021 : SUD SIGNE !

Conformément à notre charte, **stipulant que nos adhérents votent sur les accords à caractère économique**, SUD a consulté ses adhérents en procédant à un vote électronique (*accessible depuis un téléphone*). Ils se sont exprimés majoritairement **POUR** la signature.

Nous effectuerons la même démarche à la clôture des négociations sur l'intéressement (*négociations prévues les 16 février, 11 mars et 18 mars*). **Adhérer à SUD permet de participer à ces décisions.**

NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) :

Qu'il soit bien établi que personne ne trouve satisfaisant la maigre enveloppe d'augmentation générale. Cependant, le geste effectué sur le salaire minimum d'embauche (+70 €) représente une rémunération de 690€ net en plus par an pour un nouvel embauché et revalorise l'ensemble des salariés situés en dessous de ce seuil.

SUD a beaucoup œuvré en arrivant pour ses premières NAO avec des chiffres remontant à 20 ans sur le salaire mini d'embauche et à 10 ans sur les moyennes de rémunération.

Cette première étape en appelle d'autres pour l'équité et l'attractivité :

- Valoriser les diplômes bac+2 et bac+3 via un salaire minimum d'embauche supérieur (respectivement 1800€ et 1850€), tout en conservant le montant de l'augmentation lors des passages automatiques aux niveaux 4.2 et 4.3.
- Permettre une revalorisation des salariés arrivés parfois il y a 8 ou 9 ans et dont le salaire demeure accolé au salaire minimum d'embauche.
- Poursuivre nos revendications portant sur une revalorisation de la prime 5*8, une augmentation de la prime « *responsabilité CDQ* », une augmentation générale uniforme, un retour de l'abondement possible en dépit de l'accord Groupe stipulant qu'il faut un retour à un cash flow positif, un budget de 0,2% de la masse salariale pour l'aide aux modes de garde d'enfants (engagement triennal).

Intéressement :

Bien que facultatif, il est essentiel de cerner l'intérêt majeur et structurant qu'a l'intéressement sur la rémunération aux yeux de notre Direction.

Ne regarder qu'un côté de la médaille reviendrait à mettre en place : des accords d'intéressement aux critères décorrélés du quotidien des salariés, des déclencheurs idiots, démotivants et sans aucune logique qu'ils soient financiers ou de production et une distribution ridicule de masse salariale.

SUD, non représentatif l'an passé, avait tout de même écrit un courrier à la Direction : [courrier intéressement 2020](#).

Nous ne pouvons que regretter le manque d'écoute de la Direction menant à un intéressement sur l'exercice 2020 à 0 €.

Désormais représentatifs, nous entendons porter un intéressement plus proche du quotidien des salariés (*négos : 16/02, 11/03 et 18/03*).

En ce sens, **il nous semble dangereux de plaider pour un intéressement au niveau du Groupe qui éloignerait les critères du quotidien pour finir encore en dispositif percé !**



Les brèves de SUD !

Comme nous le faisons régulièrement, voici quelques informations/rappels.

EAP : L'entretien Annuel Professionnel est un moment important. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'aide, d'avis ou de doute à ce sujet. **Nous rappelons être soumis à confidentialité.**

HS défiscalisées :

- Les heures défiscalisées sont déduites du net fiscal de chaque mois.
- Le net imposable annuel figurant sur la déclaration fiscale tient compte de la déduction de ces heures.

Départ à la retraite :

DRH précise que les salariés en préretraite doivent, comme leur « *avenant de cessation du contrat de travail - cessation anticipée d'activité* » le stipule, transmettre leur demande de départ à la retraite par courrier au CSP/PAIE 6 mois avant la liquidation de leurs droits.

Le salarié doit respecter ces 6 mois afin de bénéficier à la bonne date de l'IDR (Indemnité de Départ à la Retraite).

SUD ajoute une information reçue récemment : les délais CARSAT pour faire valoir ses droits à la retraite sont actuellement de 10 mois ! Pensez à prévenir tout salarié préretraité que vous connaissez.

Exemple pour expliquer l'impact : vous êtes en préretraite et vous serez en retraite au 1er septembre 2021. Si vous réalisez vos démarches auprès de la CARSAT en mars 2021, en même temps que votre courrier au CSP/PAIE, vous ne toucherez votre retraite qu'en décembre 2021 et rien de septembre à décembre 2021 (Évidemment, la CARSAT régularise ensuite. Mais 3 ou 4 mois sans aucun revenu, c'est un impact lourd).

IDR : #enchaînement

L'IDR se calcule sur la dernière année d'activité donc avant le départ en préretraite (année de référence). Nous rappelons que l'IDR est revalorisée par l'ensemble des augmentations générales intervenues durant la période de préretraite.

Revue de presse : Extrait d'un article de « La Lettre A », en date du 05 février 2021, sur l'activité « Cycle » d'Orano :

« En interne, Pearl a été présenté comme le moyen pour les business units de gagner en lisibilité et en agilité, avec plus d'autonomie sur le plan commercial par rapport à la holding. Cette dernière devrait néanmoins garder la main sur les grands contrats comme la négociation actuellement en cours avec EDF pour l'actualisation de l'accord-cadre ATR (accord traitement-recyclage) [...] La question de l'intégration de cette activité traitement-recyclage au sein d'EDF pourrait d'ailleurs se poser à l'avenir, notamment en cas de réussite du projet Hercule avec la création d'"EDF bleu". »

Orano dans les médias : #secondenchaînement

Lors de ses très nombreuses communications internes et des différentes négociations, notre Direction dresse un portrait effroyable de notre activité. Cela permet de justifier les réorganisations, externalisations, suppressions de postes...

A contrario, dans les médias, notre Direction est plus enjouée frôlant même le dithyrambique.

Dans la presse, en janvier 2021, notre Directeur Général Orano Recyclage s'exprimait ainsi :

- « "Une bonne année", a estimé le directeur. » Extrait de La Manche Libre.
- « "Une très bonne année", apprécie le directeur du site » Extrait de La Presse de la Manche.

Retour en bourse d'Orano ? Extrait d'un article de BFMTV.com en date du 08 février 2021 :

« Le spécialiste de l'uranium essaie de convaincre l'Etat actionnaire de l'introduire en Bourse. [...] A l'automne dernier, la direction d'Orano a fait une tournée des investisseurs pour tester leur intérêt. Selon le groupe, "leur retour a été bon" et quasiment tous sont prêts à miser sur Orano dont le profil financier est considéré comme plutôt sain.[...] L'Etat actionnaire est encore loin d'être convaincu par une introduction en bourse d'Orano. D'abord car le sujet est sensible: Orano manipule de l'uranium et en le recyclant, du plutonium. [...]Mais "Orano ce n'est pas la FDJ, ironise une source. C'est vraiment une activité risquée. L'Etat n'y est pas opposé en soi mais a autre chose à faire".[...]Il est empêtré dans la grande réforme d'EDF dont le discours est de renationaliser le nucléaire. "Expliquer ensuite qu'on va mettre en Bourse l'héritier d'Areva c'est impossible", ajoute une source proche de Bercy. »



Dernière minute : conflit MELOX SUD apporte son soutien !

Nous avons été contactés le mercredi 10 février par un salarié de l'établissement de MELOX souhaitant connaître notre position concernant le conflit démarré sur son établissement.

Bien que représentatif au niveau de l'entreprise, SUD n'ayant pas de section sur MELOX, nous n'étions absolument pas au courant qu'un conflit allait débiter le 11 février (voici le préavis : [grève illimitée MELOX](#)).

En effet, malgré ses dizaines de communications hebdomadaires, **la Direction n'a pas jugé bon d'en informer les salariés de la Hague**. Etrange quand on se rappelle qu'en début d'année, elle tirait à boulets rouges sur le conflit de Malvés ! SUD avait alors exprimé « *le sens de l'ironie d'Orano* » : [tract SUD page n°3](#).

Pourtant, la Direction semble négocier, pour lever le préavis, **en évoquant le futur intéressement 2021 concernant l'ensemble des salariés d'Orano Recyclage**.

SUD se permet de relayer un extrait d'échange mis en ligne sur le site d'une autre organisation syndicale :

« Suite à notre échange de ce jour, et dans la perspective de notre nouvel échange de demain, vous trouverez ci-après les engagements que nous pourrions prendre **dans le cadre de la négociation à venir sur l'intéressement**, et sous réserve de la levée du préavis avant le démarrage de cette négociation.

En premier lieu, nous proposons de nous réunir de manière anticipée dans le cadre d'une réunion de négociation qui pourrait se tenir dès le vendredi 12 février 2021 **au niveau de l'entreprise** autour de l'intéressement 2021.

En second lieu, dans le cadre de cette réunion, nous vous confirmons d'ores et déjà que les sujets suivants pourront être discutés pour l'année 2021 :

- **Possibilité d'anticipation du versement d'une partie de la prime d'intéressement dès l'été en fonction des résultats du S1 2021**
- **Renégociation à la hausse du plafond d'intéressement**
- **Absence de déclencheur d'intéressement dans l'accord soumis à la négociation**
- **Définition de critères réalistes, accessibles et proche du terrain (en particulier pour le S1 2021) établis aux bornes de chacun des établissements et dont on pourra discuter les modalités »**

**Voilà qui a le mérite « d'intéresser »
tous les salariés d'Orano Recyclage.**

La Direction aurait-elle relu le courrier avant-gardiste 2020 de SUD ? [#nostradasud](#)

Toujours au sujet de l'intéressement, l'exercice 2020 (« versé » en 2021) donne 0 €.

Pour l'intéressement 2021 (normalement versé en 2022), la Direction évoque la possibilité d'un versement en 2 fois (dont une partie de façon anticipée en 2021).

Si cet accord est triennal, très bien. Mais si celui-ci n'est conclu que pour 2021, alors cela serait une négociation en « *trompe-l'œil* ».

La question pour l'ensemble des salariés d'Orano Recyclage étant désormais : **sur quelles bases vont s'ouvrir les négociations sur l'intéressement à la vue du conflit de Melox ?**

SUD note que les revendications sont locales et que la Direction y répond par des sujets Entreprise.

Comme nous l'avons toujours fait pour l'ensemble des revendications syndicales pouvant bénéficier aux salariés, **sans aucune exception, nous apportons notre soutien au mouvement porté par l'intersyndicale FO/CGC/SPAEN/CFDT sur l'établissement de Melox.**

SI TU NE CROIS PAS AU DISCOURS DE LA DIRECTION SUR UN DIALOGUE SOCIAL FRANC ET LOYAL, ALORS L'INTÉRESSEMENT DISPARAITRA À TOUT JAMAIS...



Retrouvez nos accords, dont l'accord d'entreprise, sur notre site www.sudhague.fr
Et contactez-nous au 2.76.04 ou au 06.71.56.07.74 ou via sud.anc.lahague@gmail.com